

FICHE DE POSTE
Enseignant(e) à la maison centrale de Saint-
Martin de Ré
Poste à exigence particulière

Poste vacant ouvert :

- à un(e) enseignant(e) du 1^{er} degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et affecté(es) dans le département de la Charente-Maritime au 1^{er} septembre 2026
- à un(e) enseignant(e) du 2nd degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et affecté(es) dans l'académie de Poitiers au 1^{er} septembre 2026

La Maison centrale de Saint-Martin de Ré est un établissement pénitentiaire.

L'enseignant accomplit son service dans des locaux propres à l'Unité Locale d'Enseignement (ULE) du centre pénitentiaire.

Missions de l'enseignant

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec ses collègues, l'équipe étant au quotidien en lien direct avec le Responsable Local de l'Enseignement (RLE). Ce dernier établit le projet pédagogique ainsi que le cadre de fonctionnement validés par le proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) qui gère l'enseignement dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de la région Nouvelle Aquitaine.

L'enseignant réalise entre autres les missions suivantes :

- prendre en charge les détenus du centre pénitentiaire afin d'élaborer un bilan dès leur arrivée
- assurer un enseignement auprès de détenus pour lesquels il a été établi un projet pédagogique individualisé
- participer aux réunions de synthèse animées par le RLE en vue de l'organisation, de la mise en œuvre des projets individuels des détenus, ...
- contribuer à la préparation des examens de tous niveaux et assurer des surveillances d'épreuves

Profil

Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation avec les collègues et les partenaires, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en équipe. Il doit en outre posséder des qualités de rigueur et d'organisation. Une posture adaptée au contexte est attendue en toute circonstance (devoir de réserve, neutralité, loyauté, ...)

Contraintes du poste

L'enseignant effectue son service

- dans le respect des articles de la convention du 15/10/19 et de la circulaire n° 2020-057 du 09/03/20 signées conjointement par le Garde des Sceaux, ministre de la justice et le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse
- en référence aux programmes de l'Education nationale, sous la double responsabilité pédagogique du proviseur, directeur de l'UPR et de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH
- sur les dates et horaires définis dans l'organisation de l'ULE et validés par l'UPR (date de rentrée scolaire, congés, ...)

Qualification requise

Etre titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) est un atout.

Eléments de rémunération	Traitement selon le grade et l'échelon + indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire se substituant à ISAE/ISOE + indemnité 0408 si l'enseignant détient le CAPA-SH ou le CAPPEI
Modalités de candidature	CV et lettre de motivation par mail avec engagement à suivre le module de professionnalisation <i>Enseigner en pénitentiaire ou en CEF</i>. Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 28 août 2026 – 12 h 00 Les candidatures sont à adresser aux adresses suivantes : • candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr • floriane.roux@justice.fr • ien-ash.ia17@ac-poitiers.fr Une première sélection s'effectuera sur dossier par une commission composée de l'IEN-ASH-SDEI, de la proviseure directrice de l'UPR de Bordeaux et du directeur de la maison centrale. Les candidats sélectionnés seront invités le cas échéant par courriel à rencontrer la commission pour un entretien.

PUBLICATION LE MARDI 7 JUILLET 2026